

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

**DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ANNEXE OM REOM**

2022\_154

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et deux, le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 2 décembre 2022.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIUUX Vincent, DAVID Daniel, de LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLOT Olivier, GUILLON Jean-Claude, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Viviane, LAURENT-DUSSY Claudine, LONDEIX Colette, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MAURY Alice, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles,
<b>En exercice</b>	<b>62</b>	
<b>Titulaires Présents</b>	51	
<b>Suppléants Présents</b>	2	
<b>Pouvoirs titulaires</b>	7	
<b>Votants</b>	<b>60</b>	

ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie.

**PRÉSENT Suppléant** : Jean-Michel DACKOW, Marie-Thérèse NOEL,

**POUVOIRS hors suppléant** :

- Laurent BREGEAUD qui donne pouvoir à Virginie FILLOUX
- Michel LAVERGNE qui donne pouvoir à Viviane LAVERGNE
- Pierrette THEVENOT qui donne pouvoir à Pierre-Charles MOREAU
- Lynda AUBRUN qui donne pouvoir à Nicolas OVAN
- Claudine GORIN qui donne pouvoir à Bruno SCHIRA
- Bernard MARTIN qui donne pouvoir à Christian JACQUIER
- Martine BAMBAGINI qui donne pouvoir à Xavier GUIBERT

**Excusés** : Vincent DAMAR, Alain FIOUX, Pascal BREGEON.

**Assistaient également à la séance des délégués suppléants.**

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Madame Madeleine SAILLARD, Vice-Présidente en charge du budget, s'exprime en ces termes : il est nécessaire d'apporter des modifications sur le budget annexe OM-REOM de la CCHLeM.

**Budget OM-REOM :**

Par délibération N°2022\_077 en date du 11 avril 2022, le conseil communautaire a approuvé le vote du budget primitif du budget annexe OM-REOM.

Le receveur communautaire a fait parvenir à la CCHLeM la liste des produits irrécouvrables qu'il a dressée. Elle s'élève à 15 654,21 € pour le budget annexe OM-REOM répartis ainsi :

Article 6541 : Pertes sur créances irrécouvrables (non-valeur) : 14 295,70 €

Article 6542 : Créances éteintes : 1 358,51 €

De plus, en section d'investissement, en raison de l'acquisition du logiciel de facturation de la redevance il convient de réajuster les dépenses pour prendre en compte les frais liés au coût de l'hébergement et de maintenance du logiciel puisqu'il s'agit de la première année d'utilisation du logiciel.

**Section de fonctionnement :**

**Dépenses :**

Article et fonction	Objet	Montant des crédits ouverts avant la Décision Modificative	Décision Modificative	BP+DM
<b>Chapitre 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>			
Article 618	Divers	100 361 €	- 16 000 €	84 361 €
<b>Chapitre 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>			
Article 6541	Créances admises en non-valeurs	5 000 €	+ 13 000 €	18 000 €
Article 6542	Créances éteintes	5 000 €	+ 3 000 €	8 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>0 €</b>	

**Section d'investissement :****Dépenses :**

Article et fonction	Objet	Montant des crédits ouverts avant la Décision Modificative	Décision Modificative	BP+DM
<b>HO</b>	<b>Hors Opération</b>			
<b>Chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>			
Article 2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	25 000 €	- 10 000 €	15 000 €
<b>P999020</b>	<b>Acquisition de logiciel de redevance REOM</b>			
<b>Chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Article 2051	Concessions et droits assimilés	40 000 €	+ 10 000 €	50 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>0 €</b>	

Après avoir entendu l'exposé présenté par Madame Madeleine SAILLARD, Vice-Présidente en charge du budget

Le Conseil Communautaire, après délibération,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver les modifications budgétaires de la présente décision modificative de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget annexe OM-REOM.

**Article 2 :** d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

Le Président,

Signé électroniquement par : Le  
Président  
Date de signature : 20/12/2022  
Qualité : Signature des ACTES par le  
Président

Jean-François PERRIN

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

